



N° 281

Le 3 décembre 1990

## LE CANADA PREND L'INITIATIVE DE PROMOUVOIR LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE DES SERVICES

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a fait, dans le cadre des négociations d'Uruguay menées sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), une proposition visant à libéraliser le commerce des services financiers. De plus, le Canada a soumis une offre initiale visant à consolider l'accès du marché canadien relativement à un large éventail de services, à condition qu'il obtienne des avantages réciproques d'autres pays.

M. Crosbie a déclaré : « Le Canada a proposé, concernant les services financiers, un projet d'accord global et fondamental pour faire avancer les négociations dans ce domaine. Ce cadre favoriserait dans la pratique le traitement non discriminatoire des fournisseurs de services financiers, dans le secteur des banques et des assurances, par exemple, et il encouragerait la libéralisation des marchés de services financiers. »

Avec cette proposition, le gouvernement fédéral conserverait le pouvoir de prendre les mesures de prudence nécessaires pour garantir la viabilité et la stabilité du système financier.

Dans le même ordre d'idées, le Canada a déposé une offre initiale aux termes de laquelle le gouvernement fédéral s'engagerait à ne pas ériger de nouveaux obstacles au commerce des services. Le statu quo s'appliquerait aux mesures en vigueur ou annoncées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Cette offre est conditionnelle à l'obtention, dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales (NCM), d'un ensemble satisfaisant de règles justes et équitables qui

s'appliquerait au commerce international des services, et à la conclusion d'accords sectoriels satisfaisants dans des domaines comme les services financiers et les télécommunications. Elle fait partie des efforts du Canada pour améliorer les possibilités de concurrence des fournisseurs de services canadiens sur les marchés internationaux.

L'offre du Canada en matière de services vise un large éventail de domaines, depuis le tourisme ainsi que certains services de conseil et services professionnels, jusqu'aux services commerciaux comme les services de gestion liés à l'environnement, l'agriculture et la foresterie, en passant par les logiciels, les services de télécommunication améliorés et les services financiers, tels les services bancaires et les assurances.

« Au Canada, bien des industries de services comptent sur l'amélioration des conditions et des garanties d'accès aux marchés étrangers pour asseoir leur prospérité. Le geste que vient de poser le Canada devra être suivi d'autres gestes semblables si nous voulons que la semaine soit couronnée de succès », a dit M. Crosbie.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874